

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ons générales :

cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

acie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

 Optique Autres Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **22 95**Société : **R-A-M** Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : **BEKICALI Almine**Date de naissance : **74 55**Adresse : **C154**Tél. : **051/53608**

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **06/05/21**

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**Le : **06/05/21**

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				<i>G. R. T. H.</i>
				<i>ABDELLAOUI RACHID Médecin Généraliste C/S Les Crêtes AIN CHOCK - CASA</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Lot. Communal N° 2 Sidi Maârouf - CASABLANCA 10/06/21	06/21	1192,80 Dhs
Lot. Communal N° 2 Sidi Maârouf - CASABLANCA 10/06/21	06/21	

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

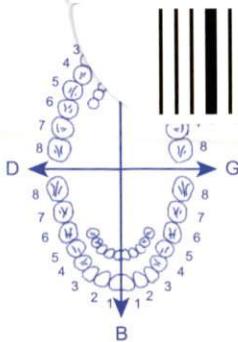
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le pr...	Lot N°: 1902 EXP.: 06/22 PPV: 145DH50	ES FRA...	LOT : 1059539 PER : 12-2022 PPV : 79,30DH
Import...	Lot N°: 1902 EXP.: 06/22 PPV: 145DH50	Veille...	brothèses
SOIN...	Lot N°: 1902 EXP.: 06/22 PPV: 145DH50	ature des Soins	LOT : 1066435 PER : 04-2023 PPV : 79,30DH
	1902 06/22 PPV:145DH50		VALEUR
	1902 06/22 PPV:145DH50		LOT : 105951 PER : 11-2022 PPV : 79,30DH
	1902 06/22 PPV:145DH50		LOT : 1059540 PER : 12-2022 PPV : 79,30DH
	1902 06/22 PPV:145DH50		LOT : 1059539 PER : 12-2022 PPV : 79,30DH
O.D.F	25533412 21433 00000000 00000	PROTHESES DENTAI...	LOT : 1066435 PER : 04-2023 PPV : 79,30DH
	D 00000000 00000 35533411 114335		VALEUR
	H 118000 00000		DATE DU DEVIS
	568090 00000		
	P.P.V : 67,50 DH		
	Teralith 250 mg B100 cp		
	Sarof-aventis Maroc		
	Rue de Rabat -R.P.1,		
	Anteabâ Casablanca		
	Teralith 250 mg B100 cp		
	P.P.V : 67,50 DH		
VISA ET...	6 118000 000895	DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le pr
Import
Veuillez

Lot N°: 1902
EXP.: 06/22
PPV: PPV:145DH50

SOIN
Lot N°: 1902
EXP.: 06/22
PPV: PPV:145DH50



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



VISA ET

Sano-H-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Teneur: 250 mg. B100 cp
P.P.V : 67,50 DH



ES FRAIS ET

tée, l'acte pratiqu

prothèses ou de

nature des

Cœt

Lot N°: 1902

EXP.: 06/22

PPV: PPV:145DH50



COEF
DES
SOINS
Lot N°: 1902
EXP.: 06/22
PPV: PPV:145DH50

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

on, remont, adjonction)
thérapeutique, nécessaire à la profession

DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

CASA

Fait le

06/05/21

Mr. BERKALI Ahmed

- VALPRO

1's

79.3 KGE 15.8 - 1 CP - 1 CP - 1 CP

- REBAL THE 250 mg

1's

Pharmacie QUM EL KHEIR

147, Lot. Communal N° 2

M'daourou - CASABLANCA

Tel 05 22 97 52 93

DEPOT

1's

1 CP

1 CP - 1 CP

145.5 K 4 = 82

1 CP

1 CP - 1 CP

145.5 K 4 = 82

1 CP

1 CP - 1 CP

145.5 K 4 = 82

1 CP

1 CP - 1 CP

145.5 K 4 = 82

1 CP

1 CP - 1 CP

145.5 K 4 = 82

1 CP

1 CP - 1 CP

LOT : 1059539
PER : 12-2022
PPV : 79,30DH

LOT : 1059540
PER : 12-2022
PPV : 79,30DH

LOT : 1059539
PER : 12-2022
PPV : 79,30DH

LOT : 1066435
PER : 04-2023
PPV : 79,30DH

LOT : 1059537
PER : 11-2022
PPV : 79,30DH

LOT : 1066435
PER : 04-2023
PPV : 79,30DH

ABDELLAOUI RACHIDA
Médecin Généraliste
C/S Les Cèdres
ANN-CHOCK - CASA